

Vingt ans après la loi du 17 juin 1998*, ayant notamment instauré en France l'injonction de soins comme modalité centrale de l'exécution de la peine pour les auteurs d'infraction à caractère sexuel, et impliquant ainsi le soignant dans une prise en charge articulée avec la Justice, plusieurs questions demeurent, et de nouvelles problématiques émergent. En effet, les évolutions sociétales mais aussi technologiques ont redéfini certains contours de la délinquance et de la pathologie, les scientifiques ont mis en évidence et investi de nouveaux champs d'études, et de nouvelles approches se sont développées dans les politiques de santé et de sécurité publiques.

Vingt ans après cette loi, les documents de référence, tels la Conférence de Consensus de 2001 et les Recommandations de Bonne Pratique de 2009 nécessitent donc d'être mis à jour à l'aune des nouvelles avancées sociales, judiciaires et scientifiques.

C'est pourquoi, pour les vingt ans de la Loi du 17 juin 1998, La Fédération Française des Centres Ressources pour les Intervenants auprès des Auteurs de Violences Sexuelles (FFCRIAVS) propose de réunir les principales structures concernées par la problématique des violences sexuelles au cours d'une audition publique selon la méthodologie et avec l'accompagnement de la HAS. Les incontournables questions de la prévention, de l'évaluation, et de la prise en charge des auteurs de violences sexuelles seront explorées à travers la confrontation d'une revue exhaustive de la littérature et d'avis d'experts réputés dans le domaine, dans le cadre d'un débat public intense et riche les 14 et 15 juin 2018.

Ainsi, vingt ans plus tard, grâce à une commission d'audition minutieusement composée et dirigée par un président et un vice-président renommés, les violences sexuelles bénéficieront d'un nouvel éclairage à l'issue de l'audition, étayée par un rapport d'orientation et des propositions concrètes à l'attention des professionnels, des politiques et de la société dans son ensemble.

*Loi n°98-468 relative à la prévention et à la répression des infractions sexuelles et à la protection des mineurs

INFORMATIONS PRATIQUES



Lieu : Salle Laroque, Ministère des Solidarités et de la Santé
14, avenue Duquesne, 75007 Paris

Horaires : 14/06/18 : 10h-18h 15/06/18 : 8h30-16h10



Pour vous inscrire, remplissez le formulaire en ligne [en cliquant sur ce lien](#) impérativement **avant le 7 juin 2018**.

L'inscription est gratuite.

Les repas sont pris obligatoirement sur place (15euros/jour)
Attention, nombre de places limité.



Merci de vous présenter 1h avant le début de l'allocution d'ouverture **munis d'une pièce d'identité valide** ainsi que de votre convocation.

Le public d'une audition publique est actif : il est préférable de **lire les rapports de chaque expert** en amont de la séance (en ligne à partir du 30 mai).

Tous les détails sur le site ffcriavs.org

14-15 juin 2018, Paris
Salle Laroque, Ministère des Solidarités et de la Santé

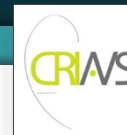
AUDITION PUBLIQUE

AUTEURS DE VIOLENCES SEXUELLES

Prévention, évaluation, prise en charge



PROGRAMME



Cette audition publique est conduite par la Fédération française des Centres Ressources pour les Intervenants auprès des Auteurs de Violences Sexuelles (FFCRIAVS) avec le soutien du Ministère des Solidarités et de la Santé selon la méthodologie HAS (Haute Autorité de la Santé)

Introduction et champ de l'audition publique

- 10h50-11h50 / **Violences sexuelles : de quoi parle-t-on en 2018 ?**
 - ❑ Quelle est la définition des violences sexuelles, par la loi, par les professionnels du soin, par la population ? *Cyril MANZANERA*
 - ❑ Quelles sont les données sur les violences sexuelles en France et quelle lecture en faire? *Alice DEBAUCHE*
 - ❑ Qui sont les auteurs de violences sexuelles? Identification de nouvelles catégories d'auteurs, contexte et milieu de vie ? *Christophe ADAM*
- 11h50-12h50 / **Quelles sont les évolutions constatées depuis 1998 ?**
 - ❑ Quelle est l'évolution de la législation, des dispositifs de prise en charge ? *Caroline KAZANCHI*
 - ❑ Quelle est l'évolution des représentations sociales, concernant les auteurs, les victimes, les violences sexuelles, et quel est leur impact ? *Tristan RENARD*
 - ❑ Quels sont les rôles des différents acteurs, leur(s) mission(s) et leur articulation ? Quelle est leur formation ? Quelles informations sont à leur disposition ? *Jean-Philippe CANO*

12h50-14h / Pause déjeuner

- 14h-14h40 / **Quelles sont les problématiques émergentes au cours de ces 20 dernières années, dues aux évolutions de la société et des technologies ?** *François SOTTET, Magali TEILLARD-DIRAT*

La prévention

- 14h40-15h / **Quelles sont les définitions de la prévention en matière de violences sexuelles ? Quels en sont les objectifs et limites ?** *Cindy PRUDHOMME*
- 15h-15h20 / **Quelles interventions ont le plus d'impact sur la prévention du risque de violences sexuelles ?** *Fabienne LEMONNIER*
 - ❑ Quels en sont les fondements théoriques, les axes, les outils, les limites ?
 - ❑ A qui s'adresse la prévention ? Publics spécifiques? Auteurs et/ou victimes ? Populations, facteurs, milieux ?
- 15h20-16h / **Quelle mise en œuvre des actions de prévention et de promotion de la santé en matière de violences sexuelles ?** *Marie-Laure GAMET, Frédéric GALTIER*

16h-16h20 / Pause

L'évaluation (1^{ère} partie)

- 16h20-18h / **Quelle évaluation pour quel champ, quel objet, quels objectifs ? Quand, qui, quoi, comment pourquoi et où ?**
 - ❑ Quelles évaluations de l'auteur de violences sexuelles dans le cadre de son parcours de peine ? *Pierre ROUVIÈRE, Hanin HEDJAM*
 - ❑ Quelle évaluation et sur quels critères peut-on demander à l'expert judiciaire psychiatre ou psychologue en fonction du parcours de l'auteur ? *Roland COUTANCEAU, Frédéric MEUNIER, Valérie MOULIN*

Fin de la 1^{ère} journée d'auditionL'évaluation (2^{ème} partie)

- 9h-9h40 / **Quelle évaluation pour quel champ, quel objet, quels objectifs ? Quand, qui, quoi, comment pourquoi et où ?**
 - ❑ Quels sont les critères pertinents pour proposer une injonction de soins ? Y a-t-il des critères pour proposer la levée de la mesure :
 - Du point de vue des experts ? *Pierre LAMOTHE*
 - Du point de vue des juges ? *Ivan GUITZ*
- 9h40-10h20 / **Quelle évaluation pour quel champ, quel objet, quels objectifs ? Quand, qui, quoi, comment pourquoi et où ?**
 - ❑ Quels critères d'évaluation clinique sont pertinents dans le parcours des auteurs (premier entretien, orientation thérapeutique...) ? *Bruno GRAVIER*
 - ❑ Existe-t-il des éléments d'évaluation partageables entre les différents acteurs ? Si oui, lesquels, et comment peut-on les partager ? *François ARNAUD*
- 10h20-10h40 / **Quels critères d'évaluation proposer pour mesurer l'efficience de la prise en charge des auteurs de violences sexuelles ?** *Thierry PHAM*

10h40-11h / Pause

La prise en charge

- 11h-12h20 / **Quels sont les différents axes de prises en charge des auteurs de violences sexuelles ?**
 - ❑ Quelle est la place des différents champs (sanitaire, social, judiciaire) ? Quels sont leurs rôles, leurs modalités, leurs objectifs et jusqu'où aller ? *André CIAVALDINI, Florent COCHEZ*
 - ❑ Existe-t-il un bénéfice que les soins soient ordonnés pénalement et pour qui ? Quel bilan pour le dispositif d'injonction de soins ? Quelle est sa place par rapport à l'obligation de soins ? *Virginie GAUTRON, Aurélien LANGLADE*
- 12h20-13h / **Quelles approches thérapeutiques dans la prise en charge des auteurs de violences sexuelles (partie 1) ?** *Odile VERSCHOOT, Olivier VANDERSTUKKEN*
- 13h-14h10 / Pause déjeuner
- 14h10-14h30 / **Quelles approches thérapeutiques dans la prise en charge des auteurs de violences sexuelles (partie 2) ?** *Florence THIBAUT*
- 14h30-15h10 / **Y a-t-il des spécificités de la prise en charge des auteurs de violences sexuelles selon les situations : violences sexuelles sans contact, âges de la vie, handicap, milieu de vie ?** *Gabrielle ARENA, Philippe GENUIT*
- 15h10-15h50 / **Quelle approche de la famille de l'auteur de violences sexuelles ?** *Martine NISSE, Wayne BODKIN*
- 15h50-16h10 / **Que disent les auteurs de violences sexuelles de leur parcours ?**

Fin de la 2^{ème} journée d'audition

Chaque expert propose une synthèse de son travail en 10min avant de se prêter aux questions du public. Ces horaires comprennent ces temps d'échanges.